

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 06 FEVRIER 2018**

PRESENTS : HEISON Christian, CHAL Joanny, VIBERT Martine, BOUVIER Serge, CHATEL Bernard Josiane LIEBERT, PERRISSOUD Jean-Laurent, GRUFFAT Isabelle, PINON Anne.

EXCUSES /ABSENTS :, GOURY Elodie (pouvoir à Isabelle GRUFFAT) - GOURLAIN Jacky (pouvoir à Joanny CHAL) - BOUVET MUGNIER Claire (pouvoir à Bernard CHATEL) - REYNAUD Christian - ROBICHON-LIEVOIS Françoise - BAILLARGEAT Marc .

SECRETAIRE DE SEANCE : Martine VIBERT

Approbation à l'unanimité du procès verbal du Conseil Municipal du 12/12/2017.

1. POINT DES COMMISSION COMMUNALES

Bâtiments

- * Les travaux de rénovation de la salle d'animation arrivent à leur terme ;
- * Point sur l'équipement des portes par fermeture de type badge suite à la rencontre avec l'entreprise pour définir le besoin.
- * Un gravillonnage devant la salle d'animation doit être réalisé dans les jours à venir.
- * L'équipement neuf de la cuisine (frigo, four, plaques...) et du bar sont en commande. En conséquence, les locations de la salle ne peuvent être envisagées avant fin avril 2018.

Scolaire

- * Les classes CE et CM sont parties en classe de neige depuis lundi 08/02
- * Dans le cadre du projet d'école, les délégués de classe seront reçus par la commission scolaire : afin de préparer cette rencontre, un courrier va être adressé en mairie et par lequel les délégués feront état des souhaits des élèves en matière de matériels, de jeux, d'idées ou de projets. La rencontre est prévue courant mars 2018.
- *prochaine commission scolaire à fixer fin février.

Voirie

- * Suite aux intempéries des dernières semaines un glissement de terrain est constaté "Chez Tounin". La commission étudie différentes solutions afin de pallier aux dégâts (enrochement- pose de pieux-talutage)
- * L'Office de Tourisme a réalisé l'aménagement du parking du Villard.

CCAS

Le repas des Aînés s'est déroulé le dimanche 28/01/2018 à la salle d'animation rénovée.

2. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE RUMILLY

2.1 Transfert en pleine propriété de terrains situés en zone d'activité économique :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la Communauté de Communes est compétente, depuis le 01/01/2017 pour la création , l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité économique sur le territoire .

Ainsi, les Zones d'Activité Economique - ZAE- concernées par le transfert de propriété sont les zones suivantes :

- ZAE de Balvay (Rumilly)
- ZAE de Martenex (Rumilly)/
- ZAE Vers Uaz (Vallières)
- ZAE des Grives (Marigny-Saint-Marcel)

Monsieur le Maire précise que par délibération du Conseil Communautaire du 10/04/2017 la Communauté de Communes a déjà acquis des terrains en cours de commercialisation dans les zones de Balvay, Martenex et Vers Uaz.

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de finaliser le transfert de propriété à la Communauté de Communes de toutes les parcelles restantes afin de commercialiser ou d'aménager et d'intervenir en qualité propriétaire selon les zones suivantes :

- ZAE de Balvay (Rumilly)	surface 36 084 M ²	} soit 98 983,09€
- ZAE de Martenex (Rumilly)	surface 3 335 M ²	
- ZAE Vers Uaz (Vallières)	surface 14 178M ²	soit 65 067,10€
- ZAE des Grives (Marigny-Saint-Marcel)	surface 23 985 M ²	soit 30 622.14€

Le Conseil Municipal après en avoir débattu, approuve à l'unanimité l'acquisition par la Communauté de Communes du Canton de Rumilly des terrains ci-dessus au titre de la compétence sur les zones d'activité économique.

2.2 PADD du PLUi-H

Monsieur le Maire présente aux Elus le document du Projet d'Aménagement et de Développement Durables – PADD - Monsieur le Maire souligne que ce document a été adressé à chaque Elu préalablement à la séance du Conseil Municipal afin que les remarques ou questions soient évoquées au présent débat.

En cohérence avec le Schémas de Cohérence Territorial - SCOT - le PADD décline les axes et objectifs majeurs pour le territoire. Le PADD est un document central du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ; il définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la Communauté de Communes. Le PADD est structuré en trois axes :

- axe 1 - Organiser l'inscription d'un territoire d'équilibre dans l'espace savoyard.
- axe 2 - Mettre en valeur la campagne de l'Albanais, force économique et cadre de vie privilégié.
- axe3 - Ménager et entretenir des paysages familiers, en inventant de nouveaux rapports ville-campagne. Un débat s'installe : les échanges ne donnent lieu à aucune remarque ou observation

3. RYTHMES SCOLAIRES

Mme Martine VIBERT, en charge des affaires scolaires rappelle aux Elus, que depuis la rentrée de septembre 2017 les enfants vont à l'école 4 jours (lundi-mardi-jeudi-vendredi) selon l'horaire suivant : 8h30-11h30 et de 13h30-16h30.

Ces nouveaux horaires font suite à la parution du décret fin 06/2017 et à la délibération du Conseil Municipal sollicitant une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée de 09/2017.

Madame Martine VIBERT informe le Conseil Municipal du courrier de Monsieur l'Inspecteur d'Académie par lequel il est demandé la décision de maintien à 4 jours scolaires ou du retour à 4.5 jours scolaires à la rentrée 2018-2019.

Mme la Directrice de l'école à d'ores et déjà sollicité l'avis des familles par l'envoi d'un questionnaire à ce sujet.

Mme VIBERT précise que la décision sera validée lors du prochain Conseil d'Ecole conjointement avec les enseignants, les représentants des parents d'élèves, la Mairie et dans l'intérêt des enfants.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu, émet, à l'unanimité, un avis favorable au maintien de la semaine à 4 jours, selon une organisation identique à la semaine scolaire 2017-2017.

4. TRAVAUX FORESTIERS 2018

4-1 Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'Office National des Forêts - ONF - relatif aux travaux à effectuer en 2018 dans la forêt communale ;

- * nature des travaux à réaliser : peinture , travaux de maintenance sur la parcelle 2.3.7
mise en peinture et placards sur le Sentier du Milieu

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de faire réaliser les travaux tels que proposés par l'ONF pour un montant de 1 157€ HT.

4-2 Suite au lancement de la coupe d'affouage fin 2017, Monsieur le Maire informe les Elus de l'avancement du dossier; deux dossiers ont été recensés. Le Conseil Municipal souhaite solliciter l'avis de l'ONF au sujet des demandes et de décider du maintien ou non de la coupe d'affouage.

5. SALLE D'ANIMATION - TARIFS

Madame Josiane LIEBERT, en charge de la gestion de la salle d'animation, indique que la commission communale a conduit une réflexion sur les tarifs applicables pour la salle d'animation rénovée comme suit :

Tarifs habitant de Moye (éligible à la taxe d'habitation) - salle d'animation				
	Forfait 2 jours samedi- dimanche	Forfait 3 jours vendredi-samedi- dimanche (mariage)	Forfait journée (hors période scolaire) Petite ou grande salle	Forfait non-respect du nettoyage Article 12 de la convention
Petite Salle	200 euros	300 euros	1 jour : 180 euros	60 euros
Acompte	100 euros	150 euros		
Grande Salle	300 euros	500 euros		60 euros
Acompte	150 euros	300 euros		
Caution : 1 500 € - Non restitution du badge d'entrée: 100 €				

Tarifs association communale	
Mise à disposition de salle (la salle d'animation sera mise à disposition en fin de semaine, uniquement pour des activités ouvertes à tout public)	30 euros / an
Non restitution du badge d'entrée : 100 €	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide à l'unanimité les tarifs tels que présentés ci-dessus.

6. SALLE D'ANIMATION

Mr le Maire rappelle aux Elus la délibération du 13/06/2017 approuvant le choix des entreprises pour les travaux de rénovation et d'extension de la salle d'animation. Le lot n°1 portant sur la maçonnerie a été attribué à l'entreprise TMGI38 -38210 Tullins.

Après plusieurs absences constatées lors des réunions de chantier et compte tenu que les travaux n'ont pas été réalisés en totalité, une décision de mettre fin à l'intervention de cette entreprise a été

validée. Mr le Maire informe que l'entreprise PINTO de Rumilly a été retenue pour effectuer les travaux à achever pour un montant de 22 843,10€ HT.

Le Conseil Municipal après échanges et débats, décide à l'unanimité de valider le choix de l'entreprise PINTO pour terminer le chantier de maçonnerie de la salle d'animation.

7. **VOIRIE - PASSAGE CANADIEN**

Monsieur le Maire expose au membres du conseil municipal la demande formulée par un exploitant agricole relative à l'implantation d'un passage canadien.

Ce dispositif permet la libre circulation du bétail de la ferme au pré par un franchissement de la route communale avec une signalisation de la voirie.

Préalablement à l'implantation du passage canadien, les Elus décident de l'implantation dès début mars 2018 d'une signalisation avertissant les riverains du projet de passage canadien. Les Elus sont favorables pour la mise en place du passage canadien, sous réserve de la régularisation d'une convention avec l'exploitant fixant les modalités (durée, assurance, règlementation...).

8. **PERSONNEL - CREATION DE POSTE**

Monsieur le Maire fait part du courrier adressé par Mme Marie-Rose DUCRET- Secrétaire de mairie - faisant valoir ses droits à la retraite au 01/05/2018. Il convient donc d'envisager un recrutement pour pallier au départ : Monsieur le Maire propose de lancer l'offre d'emploi de Rédacteur territorial catégorie B et d'Attaché territorial catégorie A afin d'élargir les perspectives de recrutement.

Le Conseil Municipal après échanges, décide à l'unanimité du lancement de l'offre d'emploi sur le poste de rédacteur et d'attaché.

9. **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Les Elus débattent des orientations budgétaires pour l'année à venir.

A ce titre la 1ère réunion préparatoire du budget par la commission finances aura lieu le 01/03/2018 à 20h00.

10. **LA MOYERE 2018**

La date de l'édition 2018 de la randonnée "La Moyère" est fixée au 06 mai 2018. Le parcours prévoit un passage au hameau de Magny sur le chemin rural ayant fait l'objet d'une demande de prescription acquisitive présentée par l'avocat du riverain. Une demande de conseil a été adressée au notaire de la commune - les Elus décident de relancer l'étude notariale.

11. **DIVERS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Rallye de Savoie est organisé par l'ASAC Savoie et se déroulera du 25 mai 2018 au soir au 26 mai 2018 à 12h.

**Le Maire de Moye
Christian HEISON**